



IMSTAM^{sc}

Intercommunale médico-sociale de Wallonie Picarde

Plan Stratégique 2025

Introduction

L'IMSTAM, intercommunale d'œuvres Médico-Sociales des arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron a été fondée en 1958.

Elle compte aujourd'hui 15 communes et 14 CPAS actionnaires ainsi que la Province du Hainaut, qui sont liés solidairement par statuts jusqu'en 2028. Cette affiliation implique une solidarité financière en cas de perte reportée à l'exercice ou de démission d'un des affiliés.

L'Assemblée générale extraordinaire du 09 novembre 2022 a acté la prorogation de l'IMSTAM pour une durée de 30 ans (soit jusqu'en juillet 2058).

Chaque actionnaire est représenté par 5 membres à l'AG. Quant au CA, il est composé de 19 administrateurs désignés parmi les élus des actionnaires ; la répartition politique étant déterminée par la clé d'Hondt. Les résultats des prochaines élections communales qui se dérouleront le 13 octobre 2024 pourront avoir une incidence sur la répartition politique du Conseil d'administration de cette nouvelle mandature.

L'IMSTAM compte au 01/09/2024, 55 collaborateurs (écartements et maladies longue durée comprises).

Les activités de l'IMSTAM

- L'IMSTAM est surtout connue pour son **service de soins à domicile 7 jours s/7 (SSD)**. C'est le seul service de soins à domicile pluraliste et totalement gratuit de Wallonie Picarde. Au 01/10/2024, 27.30 ETP infirmier/ères et aides-soignants y travaillent.
- L'IMSTAM a ouvert un **troisième dispensaire** de soins infirmiers et de prélèvements en mars 2024 à Hérinnes. Le premier dispensaire, ouvert du lundi au jeudi de 7h00 à 10h00, se trouve dans les locaux de la résidence Marcel Marlier à Froyennes, le deuxième, situé à Hollain est ouvert le vendredi de 7h00 à 10h00 dans les locaux de l'ONE ; celui d'Hérinnes est également ouvert le vendredi matin de 7h00 à 10h00. Ils sont accessibles aux citoyens des environs et des communes voisines et actionnaires de l'IMSTAM.
- Par leur affiliation à l'IMSTAM, les CPAS bénéficient d'une subvention supplémentaire dans le cadre du **Fonds Spécial de l'Action Sociale** liée aux prestations effectuées par le service de soins infirmiers à domicile sur leur commune.
- L'IMSTAM est également agréée pour la **promotion de la santé à l'école (PSE)** (notamment les visites médicales scolaires et les vaccinations). Ainsi, un dossier de demande de renouvellement d'agrément pour une période de 6 ans (août 2024-août 2030) a été déposé en janvier 2024 ; dossier reprenant les conventions entre l'IMSTAM

et les PO des écoles sous tutelle du PSE de l'IMSTAM et, présentant un nouveau projet de service.

Près de 18960 enfants/élèves sont sous tutelle et 7756 élèves ont été examinés durant l'année scolaire 2023-2024. Une diminution du nombre d'élèves sous tutelle est prévue à partir de l'année scolaire 2024-2025. Ainsi, le nombre d'élèves sous tutelle estimé sera de +/- 16.000. En effet, suite à la décision de sortie de l'Intercommunale prise en novembre 2022, par la Commune et le CPAS de Rumes, le PSE de l'IMSTAM n'a plus les élèves de son école communale sous tutelle depuis cette année scolaire 2024-2025. Par ailleurs, les communes non-actionnaires de l'IMSTAM ont été invitées à se positionner par rapport une affiliation, faute de quoi, le service PSE de l'Imstam n'accepterait plus de prendre en charge les élèves issus de leurs établissements scolaires communaux. Une seule commune, à savoir celle d'Ellezelles s'est engagée à s'affilier à l'IMSTAM.

- La **garderie d'enfants malades Ale'izée**, partenariat CPAS Tournai, IMSTAM, ALE de Tournai et Vit'ale manne. Cette garderie est accessible aux enfants de 2,5 ans à 12 ans scolarisés ou habitant l'entité tournaise.
- Le **Centre de coordination des services d'aides et de soins à domicile (CCSD)** : l'IMSTAM est agréée comme centre de coordination pour le maintien à domicile de la personne âgée, handicapée ou malade, en perte d'autonomie. Le service coordonne, l'ensemble des services nécessaires autour du bénéficiaire.
- L'organisation de la **Centrale de marché des produits paramédicaux : petit matériel médical, protections urinaires adultes et enfants et gants**: tous les 3 ans, l'IMSTAM établit le cahier de charge, reçoit les offres, teste les produits, en collaboration avec les communes et CPAS partenaires qui souhaitent adhérer au marché. Le prochain marché prendra cours deuxième trimestre 2025.
- **Trousses de premiers secours** : L'IMSTAM fournit des trousse de premiers secours aux communes affiliées qui organisent des plaines de jeux. Elle les réapprovisionne, et surveille les dates de péremption des produits.
- **Trousses de premiers secours destinées aux écoles et aux administrations** : L'IMSTAM fournit des trousse de premiers secours aux écoles des communes affiliées. Elles sont payantes mais réapprovisionnées gratuitement – excepté quelques articles tels que paire de ciseaux, thermomètre, produit solaire... - durant deux années.
- **Pôle « formations »** : L'IMSTAM propose des formations gratuites destinées aux accueillants scolaires et aux moniteurs de plaines de jeux ; formations données par du personnel soignant de l'institution. Elle organise également des formations destinées au personnel soignant des maisons de repos du CPAS. L'objectif est de centraliser le lieu de formation, permettre au personnel de structures différentes d'échanger sur un même thème, sans déforcer le personnel soignant dans ces structures. Si quelques-unes d'entre-elles sont gratuites, d'autres, plus spécifiques, ne le sont cependant pas.
- **Suivi de patients diabétiques à domicile** : L'IMSTAM propose la prise en charge et le suivi diabétique de ses patients ; prise en charge effectuée par une infirmière spécialisée auprès des citoyens de nombreuses communes affiliées.
- **Préparation de piluliers** : L'IMSTAM est chargée de la préparation hebdomadaire de piluliers au sein d'un Home du CPAS de Tournai.
- **Autres actions ponctuelles ou projets en 2024** :
 - Organisation de séances de dépistage du diabète et de l'hypertension
 - Participation à des conférences sur les thématiques de la santé (diabète, soins

- palliatifs à domicile)
- Participation au dispositif de soins psychologiques de première ligne avec présence d'un psychologue auprès de 9 communes/CPAS actionnaires.
 - Participation à des actions ponctuelles ou projets tels que : salons de la santé, journées organisées par les PCS, la Coordination Sociale, participation à des animations liées à la santé dans les écoles, ...
- L'IMSTAM peut donc répondre à toute demande ou proposer des activités ou services entrant, bien entendu, dans le cadre de ses missions.

Le financement de l'IMSTAM

- Les recettes viennent essentiellement des remboursements des soins par les mutuelles ou l'INAMI ou encore, du Fonds Maribel secteur public, notamment pour le financement de l'implémentation de l'IFIC.
- Une deuxième recette provient de la fédération Wallonie-Bruxelles (ONE) dans le cadre de la promotion de la santé à l'école.
- Une troisième recette provient de l'AVIQ pour le financement du Centre de Coordination.
- Une quatrième recette provient du Forem (APE)
- Enfin, la dernière recette provient des cotisations des communes, CPAS et de la Province du Hainaut. La cotisation, répartie entre le CPAS et la commune, est indexée annuellement selon l'évolution de l'indice santé. En 2024, elle s'élève à 2.55€ par habitant.

Les difficultés de l'IMSTAM

A. Sous financement

- Service de soins infirmiers à domicile

L'IMSTAM, comme toutes les institutions mutualistes de soins à domicile, connaît toujours un problème de sous financement des prestations de soins à domicile et ce, depuis de nombreuses années.

Le financement du service de soins à domicile comprend actuellement :

- l'intervention forfaitaire
- l'intervention dans le coût du logiciel informatique de gestion de dossiers patients
- l'intervention financière pour la formation continue
- la prime pour l'infirmier à domicile ayant une qualification professionnelle particulière d'infirmier en diabétologie
- les interventions prévues dans le cadre des conventions hôpitaux – Organismes assureurs (HAD)
- les prestations d'éducation associées au trajet de soins diabète

A cela s'ajoute, le financement lié à l'implémentation de l'IFIC (revalorisation salariale) pour le personnel soignant de terrain.

Une majoration de 6.05 % (janvier 2024) a été mise en application mais reste tout à fait insuffisante ; le gap entre l'évolution de l'indexation de la nomenclature et l'évolution de l'indexation salariale étant toujours de près de 6 %.

La rémunération à l'acte ne prend pas en compte ce qui suit :

- La pénibilité du travail liée à une augmentation de la cadence ;
- La complexité des prises en charge.

Ceci incite la profession à accélérer les prises en charges, à augmenter le nombre de prestations et de passages, à sélectionner les prestations les mieux rémunérées et les moins chronophages (ex : Injection >< Toilette), ... et ne leur permet pas de stimuler les patients dans leur indépendance et leur autonomie.

De nombreuses prestations ne sont pas financées comme la mesure de paramètres vitaux, l'autonomisation des patients et la formation des aidants-proches, l'évaluation et la prévention des risques, la continuité des soins au sein de l'équipe et avec les autres intervenants, ...

La prise en charge de patients en soins palliatifs implique que le service mette en place une équipe structurée d'infirmiers qui puisse :

- Assurer une disponibilité et une prise en charge permanente 24h s/24, 7j s/7, avec de nombreux passages
- Faire appel si besoin à un infirmier référent en soins palliatifs
- Compléter le dossier infirmier de manière précise (symptômes, échelle de douleur, contacts avec la famille et autres prestataires, compte-rendu des réunions de coordination)

Il est constaté, à l'Imstam, une augmentation importante du nombre de prises en charge de patients en soins palliatifs et ce depuis plusieurs années. Ces prestations qui semblent être correctement rétribuées ne le sont pas et encore moins, si on y intègre l'évolution du coût du carburant.

Cependant, l'Imstam, en tant que Service public, se doit de répondre à ces demandes.

Aussi, l'IMSTAM, a le projet d'intégrer le projet pilote dans le cadre du « Projet article 56 », en marge de la Résolution du 28/01/2021 relative aux actes et soins infirmiers de première ligne, en vue d'un soutien adapté aux conditions de travail du secteur de la pratique de l'art infirmier à domicile et notamment la pratique indépendante. Ce projet vise :

- Au travail en équipe autour du patient
- À la prise en charge globale du patient et de son environnement
- en vue de favoriser l'autonomie du patient et de ses aidants proches et améliorer ainsi leur qualité de vie
- en formalisant le plan de soins et le dossier partagé
- avec un financement au temps réellement présent chez le bénéficiaire
- combiné avec une évaluation régulière de la situation du patient
- à éviter ou retarder l'hospitalisation ou la ré-hospitalisation ou, l'entrée en maison de repos.

Le financement de ce projet remplace le système de remboursement des prestations à l'acte selon l'article 8 de la nomenclature des soins infirmiers à domicile 🇧🇪

- Forfait horaire du temps réel de présence au domicile du patient (+/- 0.9 €/minute)
- Forfait supplémentaire pour les patients palliatifs (+/-34 €/journée de soins)

Ce projet sera développé sur 3 années : 2025-2026 et 2027 et, ne concernera pas l'ensemble du service de soins infirmiers mais quelques tournées dont une en milieu rural et une autre en milieu urbain.

Dans le cadre des activités du Centre de coordination d'aides et de soins à domicile, le subside reçu par l'AVIQ ne permet ni couvrir l'intégralité des frais liés à cette activité et au personnel gravitant autour des activités du Centre, ni de développer le Centre et ce, malgré les demandes importantes et de plus en plus complexes d'intervention du Centre de coordination pour la mise en place de services d'aides et de soins à domicile. Seule une réévaluation des forfaits pour le personnel administratif de niveau bachelier a été octroyée en 2024.

Il en est de même pour le Centre de Promotion de la Santé à l'école. Si une indexation régulière est appliquée, le temps moyen consacré par élève a sensiblement augmenté depuis quelques années : conséquence ou non de la pandémie de Covid, les problématiques rencontrées chez un nombre de plus en plus important d'élèves sont complexes – et notamment celles relatives à la négligence ou à la maltraitance - et nécessitent une attention particulière et un suivi plus conséquent.

A noter que, compte tenu de la diminution du nombre d'élèves sous tutelle depuis la rentrée scolaire 2024-2025, la subvention subira également une réduction.

B. Pénurie de personnel soignant

La difficulté de trouver du personnel soignant déjà présente avant la pandémie de COVID, reste d'actualité. Cependant, grâce aux efforts déployés depuis la pandémie de Covid, les difficultés pour recruter du personnel, et le fidéliser une fois en poste, semblent s'estomper quelque peu.

Cependant, la vigilance et le principe de prudence restent de mise. En effet, la carrière professionnelle d'un infirmier diminue d'année en année ; les derniers chiffres évoquant une carrière qui se limite à quelques années, certains infirmiers quittant la profession, d'autres diminuant leur temps de travail, d'autres cherchant encore un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

L'implémentation de l'IFIC en octobre 2022 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021 fut nécessaire tant pour revaloriser le personnel infirmier prestant à domicile que pour attirer de nouveaux travailleurs vers notre structure.

Le financement par le Maribel pour cette revalorisation pour l'année 2023 n'a été perçu qu'en septembre 2024.

C. Hausse des coûts et dépenses

L'IMSTAM est aussi en déficit dans le cadre du PSE au niveau du financement des transports des élèves. Suite à la hausse du carburant, certains opérateurs de transport ont majoré les tarifs en 2023. Pour l'année scolaire 2023-2024, certains transports ont appliqué une majoration de leur tarif de + de 50 %.

Si la Communauté française prévoit une contribution pour les frais de transport, cette contribution reste insuffisante compte tenu de l'augmentation des tarifs appliqués par les transporteurs.

A noter également la décision des TEC de ne plus assurer le transport des élèves depuis le début de l'année scolaire 2023-2024. Le nombre d'autocaristes se restreint, rendant la mise en concurrence impossible. Leur position de « monopole » sur un territoire donné leur permet donc d'afficher des tarifs élevés.

Comme annoncé ci-avant, il a été proposé aux travailleurs du service de soins à domicile de l'IMSTAM, prestant sur le terrain, le passage au barème IFIC public depuis juillet 2021. Il y a donc lieu de tenir compte d'une augmentation de la charge salariale, la majorité des travailleurs concernés ayant basculé vers le barème IFIC.

L'ancienneté du personnel soignant étant élevée (un peu moins de la moitié du personnel a plus de 10 ans d'ancienneté – juillet 2024), la charge salariale est importante.

Par ailleurs, la difficulté de recrutement due par la pénurie a amené le Conseil d'administration de l'IMSTAM à prendre en considération une reprise d'ancienneté plus importante qu'auparavant, avec répercussion sur la charge salariale (30 % du personnel a une ancienneté au sein de l'Imstam qui se situe entre 0 et 2 ans).

L'Imstam a également pris la décision d'octroyer des chèques repas au personnel et ce, dès leur engagement – décision prise en 2023 – afin d'offrir un avantage complémentaire dès l'entrée en fonction. Ces chèques ont une valeur faciale de 5 € avec intervention du travailleur à concurrence de 1.5 €. Si l'octroi était effectif après 6 mois de présence au sein de l'IMSTAM, le Conseil d'administration, toujours dans l'optique de faciliter le recrutement a pris la décision de l'octroyer dès l'entrée en fonction.

L'IMSTAM, comme toute institution publique est soumise à la cotisation de responsabilisation dans le cadre de la réforme des pensions décidée par le gouvernement fédéral. Les nominations des années '80 (notamment mise à disposition de personnel IMSTAM au niveau de la maison de retraite « Les Myosotis ») ont maintenant des répercussions directes sur le budget, sans qu'il ne soit possible de récupérer ces montants auprès des Myosotis, faute de convention conclue à l'époque de la mise à disposition. Cette cotisation sera maintenue jusqu'à l'extinction des droits à la pension des ex-agents de l'Imstam nommés à titre définitif au cours de leur carrière dans le secteur public.

Le montant de la cotisation de responsabilisation a été réévalué en septembre 2024 à 80290 €, ceux de 2024 et 2025 s'élèvent respectivement à 86562 € et 92243€. Pour rappel, le montant payé en 2013 était de 147.000 €.

Afin de bénéficier de la réduction de la cotisation de responsabilisation pour 2022, et les années suivantes, et de ne pas être tenu au paiement d'une pénalité supplémentaire, le Conseil d'administration de l'Imstam avait pris la décision en octobre 2022 d'adhérer au deuxième pilier de pension pour l'ensemble du personnel contractuel.

Dès lors, si l'on tient compte d'une réduction de la cotisation de responsabilisation compte tenu de cette adhésion et selon l'hypothèse que le montant pouvant être déduit est maintenu à 50 % du montant versé au fonds de pension, la cotisation de responsabilisation estimée s'élèverait pour 2025 à 52227 €

Cependant, la question de la nomination d'agents statutaires devra être étudiée et ce, d'autant plus si le montant déductible passe en dessous de la barre des 50 % ; ce qui a été confirmé début août 2024 : ainsi, la réduction pour l'année 2024 (calcul en 2025) sera limitée à environ 10 % au lieu de 50 %. Le montant du bonus pour l'année 2024 ne sera donc déterminé qu'au mois de septembre 2025.

Bien que la prorogation de l'Imstam ait été votée en novembre 2022, le Conseil d'Administration continue de travailler sur le maintien et le développement des activités de l'IMSTAM tout en veillant à son équilibre financier.

D. Trésorerie

La trésorerie de l'Imstam est toujours à l'équilibre.

Le grand défi actuel est de la maintenir compte tenu des charges, de l'impact de la cotisation de responsabilisation et des conséquences liées à la réduction limitée des fonds investis dans le deuxième pilier de pension, de l'implémentation de l'IFIC et, de la diminution du nombre d'élèves sous tutelle

Le plan stratégique

Le plan présenté ci-après se veut un plan transversal qui se base sur 4 axes importants :

- La communication
- L'organisation
- Le développement des services
- La réduction des dépenses et augmentation des recettes

A. La communication

I. Externe

1. Partenariat

L'IMSTAM souffre toujours d'un déficit de visibilité même si des efforts ont été opérés durant ces dernières années auprès des actionnaires (présentation des services, ouverture de deux dispensaires fin 2023 et début 2024, mise en place du dispositif de soins psychologiques de première ligne, publications sur les réseaux sociaux, édition de nouveaux flyers, participation à diverses manifestations organisées par les actionnaires – dépistages diabète/hypertension, salons de la santé, conférences santé,...-), des services sociaux des hôpitaux, des autres prestataires d'aides et de soins, des laboratoires d'analyse, des écoles de nursing, ...

Afin de l'améliorer et de développer sa visibilité, un plan de communication est mis en œuvre ; certains aspects sont opérationnels, d'autres sont à développer.

- ✓ A l'issue des élections Communales et Provinciales d'octobre 2024, des rencontres avec les Collèges communaux et les Conseils de CPAS des Communes actionnaires devront être organisées afin de présenter le nouveau Conseil d'administration, installé lors de l'AG de juin 2025, ainsi que les services de l'IMSTAM ;
- ✓ Des rencontres seront également organisées avec les Collèges et Conseils de CPAS de Communes non associées limitrophes ;
- ✓ L'envoi auprès de l'ensemble des médecins généralistes des 15 communes actionnaires d'un folder reprenant l'ensemble des missions et actions de l'IMSTAM ;
- ✓ La présence de l'Imstam lors de salons liés à la santé, au bien-être, à l'enfance, ou au troisième âge sera renforcée ;
- ✓ Une nouvelle campagne de dépistage du diabète et de l'hypertension, sera relancée courant 2025 ; Il sera demandé que les communes participantes :

- qu'elles adressent un courrier aux médecins afin de les informer des séances dans le but d'inviter leurs patients à se faire dépister
- qu'elles en fassent la publicité auprès de la population.

Une séance pour les travailleurs de Cofidis et la Zone de secours sera proposée courant 2025 ;

- ✓ L'IMSTAM poursuivra la proposition de conférence sur la thématique des soins palliatifs. D'autres thématiques seront étudiées ;
- ✓ Les Communes/CPAS seront à nouveau sollicitées pour la diffusion d'encarts publicitaires, d'informations ou d'actions dans les revues communales, sur leurs sites internet ou pages FB. Les journaux locaux seront aussi sollicités pour le placement de publicité dans les dossiers liés à la santé ou aux seniors ;
- ✓ La création de vidéos expliquant les métiers de l'Imstam sera planifiée et servira également à alimenter le site internet, site internet qui sera remis au goût du jour et développé en 2025 ;
- ✓ La distribution dans toutes les écoles d'une affiche reprenant les missions générales du PSE (service de promotion de la santé à l'école) , de flyers « conseils santé » ainsi que d'une fiche reprenant les missions du PSE, le déroulement des visites médicales, ... destinée aux parents des enfants de maternelle et primaire, sera poursuivie en 2025. Elle sera complétée par une présentation entamée en septembre 2024 du nouveau projet de service qui sera développé durant la période 2024-2030 ;
- ✓ Les Collaborations avec différents services tels que le Cercle infirmiers Wallonie Picarde, CLPSHO, OSH, PMS, planning familial, Mutualités, Plan de cohésion sociale, le réseau 107, Concertho, les Centres hospitaliers, Maison de quartier, Viasano ... se poursuivront ;
- ✓ Enfin, l'examen d'une autre dénomination et d'un autre logo sera entamé, afin de raviver l'image et éviter les confusions encore présentes, avec le Saftam, récemment fusionné avec la CSD Wallonie picarde, qui néanmoins, reste un partenaire privilégié de l'IMSTAM ;
- ✓ Si l'ensemble des collaborateurs sont invités à mettre en avant les activités de l'Imstam, il est primordial que les actionnaires participent également à cette mise en avant.

2. Bénéficiaires

Plusieurs axes poursuivront leur développement ou seront développés pour améliorer la visibilité de l'IMSTAM par la population :

- ✓ La poursuite de la communication via le Centre de coordination, également doté d'une farde de présentation du service remise aux bénéficiaires ;
- ✓ L'envoi auprès de l'ensemble des médecins généralistes y compris, ceux fraîchement diplômés, des 15 communes actionnaires d'un folder reprenant l'ensemble des missions et actions de l'IMSTAM ;
- ✓ La distribution de flyers chez les kinésithérapeutes, dans les pharmacies, centres de revalidation, ... ;
- ✓ La participation aux AGT, Glem et autres associations médicales ;

- ✓ Le développement du site internet de l'Imstam au travers de « newsletters » (articles de presse) ;
- ✓ La participation à des salons du troisième âge ou liés aux soins de santé comme relevé précédemment ;
- ✓ La participation aux journées portes ouvertes dans les Hautes Ecoles partenaires de l'Imstam et autres écoles de nursing, la poursuite de la collaboration avec ces écoles pour la prise en charge de stagiaires, la participation aux Job days organisés par celles-ci, l'organisation de présentations auprès des étudiants sur des thématiques liées à leur future profession ou à la promotion de la santé auprès des jeunes, a participation aux Jurys de défense des TFE ;
- ✓ La visibilité de l'Imstam et de ses services au travers des sites de ses partenaires privilégiés et de leurs réseaux sociaux ;
- ✓ La diffusion et l'intensification de la diffusion d'informations relatives aux activités de l'Imstam via les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram et LinkedIn.

II. Interne

Trop esseulés dans leurs services respectifs qui s'ils ont tous un lien avec la santé, n'ont pas de prime abord, de lien entre eux, la culture d'entreprise n'est pas encore suffisamment présente et ne permet pas que des suggestions ou pistes de solutions globales soient envisagées et adoptées en interne.

Pour remédier à ce manque d'implication dans les destinées de l'intercommunale, deux assemblées du personnel, seront organisées en 2025, une première en janvier 2025 et une seconde en octobre 2025 afin de présenter les résultats de l'exercice 2024. De même, une soirée « hors contexte de travail » sera organisée au printemps 2025.

Enfin, tout départ en pension est célébré.

- ✓ Des formations autour de la thématique de la communication et du bien-être au travail entamées et poursuivies en 2024, pourront être renouvelées si besoin ;
- ✓ De nouvelles procédures seront encore mises en place afin de favoriser la collaboration entre services ; Elles seront également revues
- ✓ Des newsletters de prévention et de communication sont envoyées à l'ensemble du personnel ;
- ✓ Un guide de bienvenue pour les nouveaux travailleurs est en cours de rédaction ;
- ✓ L'accueil des stagiaires et des nouveaux travailleurs ainsi que leur encadrement font partie intégrante des tâches des personnes encadrantes et « parrains » ;
- ✓ Des journées « actions spéciales », comme « La journée pull de Noël », « Pink Monday » sont organisées et sont reproduites chaque année. L'organisation de ces actions et la participation du plus grand nombre renforcent la cohésion au sein de l'Imstam.
- ✓ Une campagne de dépistage du Cancer du sein sera proposée pour le personnel en collaboration avec Cohezio.
- ✓ Des activités lors de la semaine du bien-être seront proposées en octobre 2025 dans le cadre de la semaine du Bien-être.
- ✓ Des réunions interservices sont organisées permettant de faire le point sur l'organisation entre les différents acteurs des services et d'améliorer dès lors la

collaboration.

- ✓ Une bibliothèque reprenant un ensemble de documentation et d'ouvrages divers est mise à la disposition de l'ensemble du personnel.

Enfin, le Conseil d'administration n'a pas perdu de vue la vente du bâtiment situé à la Rue du Viaduc.

La procédure de vente du bâtiment pourra être entamée dès que d'autres locaux nécessaires aux besoins de l'Imstam et de l'ensemble de ses activités, réunis sur un même site, seront trouvés et disponibles. Selon les pistes, un déménagement pourrait avoir lieu en 2026/2027.

B. L'organisation

L'IMSTAM connaît non seulement une forte concurrence mais son implantation géographique implique de longs déplacements du personnel infirmier ou des enfants suivis dans le cadre du PSE.

Ces facteurs influencent grandement la rentabilité des services.

I. Soins à domicile (SSD) :

1. Actuellement, chaque responsable de secteur infirmier gère son organisation de travail et celle de son équipe sous la supervision d'infirmières coordinatrices. Un nouveau logiciel de gestion de soins infirmiers incluant la planification des tournées et ce qui a trait à la « e-santé » a été implémenté en mai 2024. Ce logiciel permettra à moyen terme de supprimer également tout document papier, pour répondre ainsi aux exigences en matière de RGPD.

La centralisation de la planification permet d'avoir une vision transversale de l'activité de l'IMSTAM favorisant la polyvalence et les interactions entre les secteurs ; ainsi qu'une meilleure répartition des tournées.

Même si la situation reste stable en termes de nombre de personnes dans ce service, le remplacement de travailleurs en arrêt et proches de la pension a dû être effectué fin 2023, et, durant les deux premiers quadrimestres de 2024 par des aide-soignant/es, compte tenu de la difficulté de recrutement de personnel infirmier.

La fusion entre le secteur de Leuze et celui de Frasnes réalisée en juin 2023 afin de favoriser le remplacement des malades longue durée et augmenter la polyvalence entre les secteurs, a été bénéfique.

Depuis juillet 2024, l'Imstam a pu procéder à l'embauche de personnel infirmier (3.8 etp) grâce également au renforcement de ses contacts avec les Ecoles de nursing afin de pouvoir attirer et recruter les futurs diplômés.

Néanmoins, début 2025, il faudra procéder au recrutement d'un/e infirmier en vue du remplacement d'une infirmière qui prendra sa retraite début mai 2025.

2. Si constatation a été faite d'un manque temporaire de patients ou, dans le cas contraire, d'une surcharge de travail dans un secteur, l'utilisation d'infirmiers « volants » et l'organisation de tournées « aides-soignants » permettent la réorganisation des tournées et contribuent à diminuer le nombre d'heures

de récupération dans les secteurs où les demandes sont plus importantes. Cependant, il y a lieu de tenir compte des déplacements et des coûts qu'ils engendrent.

3. Le prochain marché relatif au leasing de voitures de fonction octroyées au personnel des soins à domicile 2025-2028, devra tenir compte d'une donnée supplémentaire à savoir le type de véhicules (thermique, hybride ou full électrique) compte tenu de l'incidence des taxes CO2. Cependant, la réalité de terrain amène l'Imstam à envisager un véhicule hybride. Les premières voitures devant être livrées en novembre 2025, le Cahier des charges sera publié début 2025.
Par ailleurs, si la flotte actuelle dénombre 15 voitures, les infirmiers nouvellement engagés font part de leur souhait de pouvoir disposer d'un véhicule de fonction. Le budget 2025 devra tenir compte de cette donnée pour les deux derniers mois de l'année, avec un nombre de 18 véhicules.

II. Promotion de la santé à l'école (PSE) :

1. L'agrément octroyé pour le service PSE a été renouvelé pour la période août 2024-août 2030.
2. Si la pénurie de personnel soignant se fait sentir au niveau des services de soins à domicile, elle est également ressentie au niveau des PSE et, particulièrement au niveau des médecins. Ainsi, le défi pour les prochaines années sera de trouver suffisamment de médecins pour assurer les visites médicales ; ceux-ci ne pouvant financièrement pas se permettre de consacrer à cette activité un nombre important d'heures de prestations par semaine. A cela s'ajoute l'obligation au bout de trois années de prestations en médecine scolaire, de suivre la formation en médecine scolaire d'une année à raison d'un jour/semaine, nécessitant un investissement de la part de ces médecins.
3. La hausse des prix de l'énergie se fait toujours sentir dans les charges locatives au niveau du site de Péruwelz (bâtiment appartenant à la Province) ainsi qu'au niveau des charges du centre de Tournai. Les coûts liés au transport des élèves restent identiques à ceux de l'année 2023-2024 ; exceptés pour une société en charge des transports sur Mouscron, le nombre de transports étant en diminution par rapport à l'année scolaire précédente avec un impact sur le prix/trajet. Ces éléments doivent être pris en considération pour les prochaines années car l'intervention pour les déplacements octroyée par l'ONE par élève ne suit actuellement pas l'évolution importante de ces coûts et, reste insuffisante.
4. Dans le respect du décret sur l'organisation des PSE, les visites médicales autorisées au sein des établissements scolaires seront privilégiées. Elles sont déjà obligatoires pour les enfants de première maternelle. Non seulement, cette mesure aura un impact sur le coût des déplacements mais un plus grand nombre d'enfants seront vus dans un même espace-temps. Toutefois, ceci ne pourra être mis en place qu'à la condition que les locaux mis à disposition du personnel médical soient adaptés. Mais, force est de constater que nombreux sont les établissements qui éprouvent des difficultés à offrir un local répondant aux critères minima nécessaires à une visite médicale de qualité.
5. Par contre, L'ONE n'autorise toujours pas de Visites médicales scolaires « hors centre » si le décret ne le prévoit pas. Et ce, même si les locaux sont considérés par le personnel du centre PSE comme répondant aux critères nécessaires à une visite médicale de qualité.

Enfin, un troisième dispensaire ouvert au sein de la Résidence Services à Hérinnes début 2024 est également accessible tous les vendredis de 7h à 10 H.

Durant les congés scolaires, en cas de fermeture, le service de soins infirmiers prend le relais en se rendant à domicile.

L'IMSTAM reste réceptif à toute demande d'ouverture d'un dispensaire dans l'une ou l'autre des autres communes actionnaires.

III. La centrale des marchés :

L'IMSTAM a proposé aux communes et CPAS affiliés de prendre en charge la rédaction des cahiers des charges pour les produits de soins et de confort, de tester la qualité des produits des soumissionnaires, de dépouiller les offres et ainsi, par mutualisation des demandes, de faire bénéficier les associés de meilleurs prix.

A ce jour, les CPAS d'Antoing, Beloeil, Péruwelz et Leuze, ainsi que la commune de Péruwelz profitent de ce service. Le CPAS de Pecq a pris la décision d'adhérer au prochain marché qui prendra cours en avril 2025.

IV. Développement des HAD :

Le développement des HAD (Hospitalisation à domicile) a une implication directe au niveau du Service des Soins à Domicile. Des contacts sont établis principalement au niveau du Chwapi, et, dans une moindre mesure de Bordet et St Luc qui ont déjà fait appel au service SSD de l'Imstam pour divers soins spécialisés à donner à leurs patients de retour à domicile.

L'objectif est de maintenir le lien avec ces établissements et de participer aux formations et manifestations organisées dans la région à ce sujet.

V. Infirmière référente en diabétologie et infirmiers référents en soins palliatifs et soins des plaies :

Depuis quelques années, et comme indiqué précédemment, l'Imstam compte parmi son personnel soignant, une infirmière spécialisée en suivi diabétologique, trois infirmières spécialisées en soins de plaies, et, une infirmière spécialisée en soins palliatifs.

L'objectif est de renforcer cette équipe de soins spécialisés en offrant aux autres infirmiers la possibilité de suivre l'une ou l'autre spécialisation.

Ces spécialisations seront mentionnées sur le site de l'Imstam et une information à ce sujet sera communiquée aux médecins généralistes.

VI. Formations :

L'IMSTAM agit en tant que formateur et organisateur de formations.

En ce qui concerne les formations données par l'Imstam auprès des accueillants scolaires et des moniteurs de plaines de jeux, réflexion sera faite sur différents points :

- Formation des formateurs (personnes internes au SSD).
- Agréation des formations données.
- Implication du PSE dans ces formations.
- Sujets tels que nutrition et l'obésité.

En ce qui concerne les formations données au personnel soignant et infirmier des Maisons de retraite et des administrations, force est de constater leur succès et l'élargissement du personnel ciblé. Ceci s'explique par le faible coût de ces formations, voir la gratuité encore possible pour certaines d'entre elles. Quant au profil des participants, on y trouve des infirmier/ères, aides-soignant/es mais aussi des ergothérapeutes, des psychologues, des aides familiales, des aide-ménager/ères etc... selon les thématiques proposées. De nouvelles formations avec des thématiques différentes liées à la gestion d'équipe, au bien-être des patients, ... seront proposées sur base, également, des demandes formulées par les associés.

VIII.PSE :

La demande de renouvellement d'agrément a été introduite auprès de l'ONE fin février 2024, accompagnée du projet de service pour les années scolaires 2024-2030 ayant pour thématique : « Visite médicale : journée consacrée à la santé ».

L'agrément a été octroyé à l'Imstam pour cette durée.

Plusieurs écoles communales de certaines communes actionnaires continueront néanmoins à faire appel au service d'autres centres PSE.

Compte tenu de la renonciation de communes non-actionnaires à prendre part à l'actionnariat de l'Imstam, on comptabilise moins d'élèves sous tutelle (+/-16000 élèves).

Le développement de la phase 1 du nouveau projet de service se fera en partenariat avec une dizaine d'écoles sous tutelle dont certaines ont déjà formulé la demande de participation.

Outre le projet de service, le PSE organisera toujours, à la demande des directions scolaires des animations sur des thématiques particulières : collations saines, lutte contre l'obésité, hygiène corporelle et des dents, etc...

D'autres projets et animations seront développés dans d'autres écoles, en classe et/ou lors d'activités organisées dans le cadre de Portes ouvertes, ou encore dans d'autres structures telle que les « maisons de quartier » ou dans le cadre d'activités organisées par les Cpas ou Pcs

Pour ce faire, les collaborations mises en place avec les plannings familiaux de Tournai, de Péruwelz et d'Ath ainsi qu'avec le CLPS, ou l'OSH, se poursuivront.

Des animations sur la santé des enfants et actions de prévention y seront proposées en 2025.

Outre ces projets, le PSE reste à la disposition des Communes pour faire un état des lieux de la santé des élèves fréquentant leurs écoles.

Enfin, afin de mieux faire connaître les missions et services apportés par le PSE, une brochure explicative destinée aux parents des enfants de maternelle et primaire est distribuée. Il en est de même en ce qui concerne les collations ou d'autres

thématiques.

L'informatisation de tous les dossiers des élèves sous tutelle pour les centres de Tournai et Mouscron se poursuit. Celle des dossiers des élèves sous tutelle pour le centre de Péruwelz entamée courant 2024 se poursuit également en 2025.

Quelques problématiques sur lesquelles l'IMSTAM devra se pencher en 2025 concernent le personnel médical :

- Préparation du remplacement du médecin coordinateur ; remplacement devant prendre court à partir de l'année scolaire 2026-2027 ;
- Recherche de médecins indépendants ; malgré l'attrait mitigé de ce secteur pour les médecins ou assistants médecins lié notamment à l'obligation de formation spécifique après trois années de pratiques ;
- Révision du défraiement des médecins indépendants.

Et, de manière générale, l'IMSTAM devra se pencher sur la révision de l'organisation des visites médicales compte tenu du temps devant être consacré pour les vaccinations et pour les prises en charge/ suivis de plus en plus complexes.

IX. Trousses pharmaceutiques de premier secours à destination des écoles et administrations/ Trousses pour les plaines de jeux :

L'objectif est de continuer la promotion de ces trousses tout en conscientisant les utilisateurs à une meilleure utilisation (concerne surtout les plaines de jeux et les écoles).

X. AL'E'ZEE :

Le passage d'un/e infirmière à la garderie Al'Izée est programmé lorsqu'un enfant est annoncé à la garderie. Ce service sera également assuré en 2025.

XI. Centre de coordination :

Le Centre de Coordination compte à ce jour 2.30 ETP coordinatrices ET 0.66 ETP Administratif. La communication vers l'extérieur des missions du centre est essentielle pour le développement de son activité et des activités connexes telles que celles du service de soins infirmiers à domicile. Malgré une activité du centre toujours importante, l'entretien de bonnes relations avec les hôpitaux et les différents intervenants, le développement de son réseau, la réactivité et l'efficacité des actions mises en place sont autant d'éléments indispensables à la notoriété et à la prospérité du centre.

Une farde de présentation du Centre est remise à tout nouveau bénéficiaire.

L'activité du centre de coordination est financée par l'AVIQ, financement ne couvrant pas l'ensemble des montants engagés pour le faire fonctionner et le développer. Un 2/10^{ème} « coordinateur » serait bienvenu pour répondre aux demandes.

C. Développement des services

I. Les soins à domicile :

1. Il est impératif que le service des soins à domicile puisse répondre de manière optimale à toutes les demandes des citoyens des communes et CPAS associés. Une publication dans le journal périodique de la Commune contribuera à promouvoir le SSD au sein de ces communes, en tant que service public et pluraliste.
2. Par ailleurs, toujours dans l'objectif de se rapprocher des moyennes nationales, en termes de nombre de prestations quotidiennes par ETP, il est demandé au personnel soignant, comme précédemment, de veiller à augmenter le nombre de prestations. Cette augmentation ne pourra en aucun cas se réaliser au détriment de la qualité de soins mais en évitant les « débordements » au-delà de la prestation de soins. Ceci va de pair avec le développement de la visibilité de l'IMSTAM au sein de la population et avec la poursuite du recrutement de personnel infirmier.
3. Afin de permettre une prise en charge globale et de répondre à un besoin de notre patientèle, un service de livraison de matériel d'incontinence de qualité assuré par le fournisseur a été mis en place en 2021. Ce service ayant toute sa raison d'être est pérennisé encore en 2025.
4. La collaboration avec le Cpas de Tournai entamée en janvier 2020, pour la préparation de piluliers au Home Valère Delcroix se poursuit. D'autres collaborations similaires pourraient être étudiées si de tels besoins se faisaient sentir.
5. Des séances de dépistage du diabète et de l'hypertension par une infirmière d l'IMSTAM Spécialisée en soins de plaies ont été proposées aux associés et ont débuté durant le dernier trimestre 2022. Elles se sont poursuivies en 2023 et 2024. Cette action pourra être renouvelée en 2025 selon les demandes des Communes et associés partenaires. Afin de renforcer les contacts avec d'autres partenaires, des séances leur seront proposées.
6. Une enquête sera réalisée pour mieux cerner l'origine des demandes de soins, dans un objectif d'adaptation de la communication. De même, une enquête de satisfaction auprès d'une série de patients qui porte sur les éléments à améliorer, les services manquants, peut amener à une réflexion sur le développement d'autres projets.
7. L'Imstam met un point d'honneur à inviter le personnel des soins infirmiers à se former. Trois infirmières se sont formées en soins de plaies et une autre en soins palliatifs en 2023 et 2024. Trois aides-soignantes sont formées en actes infirmiers complémentaires. D'autres formations peuvent être proposées en 2025, telles qu'une spécialisation en démence ou en oncologie.
8. La collaboration entamée précédemment avec le laboratoire du Chwapi (Tournai) se poursuivra pour l'analyse des prises de sang et autres prélèvements. Cette collaboration s'étendra à Epicura (Ath)

II. Le dispensaire :

Le dispensaire de soins et de prélèvements ouvert début 2017 au sein de la Résidence Marcel Marlier à Froyennes, reste toujours accessible du lundi au jeudi de 7h à 10h.

Un deuxième dispensaire de soins infirmiers et de prélèvements ouvert en octobre 2023, est accessible tous les vendredis de 7h à 10h à Hollain.

Par ailleurs, les prises en charge sont de plus en plus complexes (bénéficiaires présentant des troubles psychologiques/psychiatriques, bénéficiaires isolés, sorties rapides d'hôpitaux, ...). Des supervisions sont toujours proposées aux coordinatrices afin de leur fournir quelques outils lors de la prise en charge de bénéficiaire présentant des troubles d'ordre psychologiques/psychiatriques.

Le centre développe également son réseau de partenaires et participe aux réunions de coordination sociale ainsi qu'aux « Alzheimer Café » organisés sur la zone couverte par l'IMSTAM.

XII. Autres collaborations possibles :

Une attention particulière est toujours donnée aux entités communales disposant d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) afin d'étudier d'éventuelles collaborations. Il en est de même avec d'autres services tels que le Centre Local de la promotion de la santé en HO ou l'OSH ou la Province.

Lors de la pandémie de Covid, l'IMSTAM avait mis sur pied une cellule de soutien psychologique destinée aux usagers de CPAS, en collaboration avec ces CPAS.

Faute de subsides, ce projet n'a pas pu être poursuivi malgré les énormes besoins en matière de santé mentale.

Un projet +/- similaire a été introduit auprès du Réseau107, en collaboration avec le CRP Les Marronniers dans le cadre des soins psychologiques de première ligne.

Ainsi, début 2024, l'Imstam a mis à disposition de 9 actionnaires un psychologue de première ligne pour consultations en lieu d'accroche ou à domicile, destinées à un public d'ados/adultes n'ayant pas de ressources financières suffisantes.

Si le succès de ce dispositif est réel, l'organisation est à revoir : les demandes étant telles sur certaines communes, et les plages horaires restreintes, il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes de consultations.

Cette organisation sera revue avec le réseau partenaire 107.

Il est prévu de réitérer l'expérience de ce service en 2025.

L'IMSTAM souhaite également développer d'autres projets avec les affiliés, dans la mesure où ceux-ci répondent aux missions de l'intercommunale.

Budget prévisionnel 2025

Remarque préliminaire :

Le budget a été élaboré en tenant compte des principes comptables de prudence suivant :

- ✓ Evolution des recettes : entre + 2 % et 5 %
- ✓ Evolution des dépenses : entre + 2% et 5 %
- ✓ Prise en compte de toutes les dépenses (même si incertitude et indexation estimée)

a. Recettes

Mutuelles – recettes hors INAMI - Il est tenu compte d'une augmentation limitée de la facturation aux mutuelles et recettes hors Inami.

Montant des cotisations versées par les associés, basé sur l'index santé au 01/09/2024 et nombre d'habitants au 01/01/2024 - **Montant : 2.65 €/habitant**

Subsides PSE : montant en diminution suite à la décision du CA de ne plus proposer ce service aux entités non affiliées ; décision entraînant une diminution du nombre d'élèves sous tutelle (subsides transport comprise).

Centre de coordination : Financement majoré de 2 % pour des etp assistants sociaux et administratifs. Le montant total finance 2.26 etp « coordinateurs » et 0.53 etp « administratifs » ainsi que des frais de fonctionnement forfaitaires. NB : la subvention de l'AVIQ ne permet pas de couvrir l'entièreté des charges de ce service.

Dispenses de prestation fin de carrière : montant sensiblement identique lié à l'âge du personnel, malgré les engagements récents de personnel soignant plus jeune.

Subsides forfaits inami, formations, primes télématiques, primes diabétologie : liés au personnel infirmier et basés sur la situation au 30/06/2024.

Harmonisation salariale, Accords sociaux, maribel social, prime d'attractivité, IFIC : il est tenu compte d'un montant supplémentaire IFIC (destiné à couvrir le différentiel entre le RGB et l'IFIC pour le personnel soignant de terrain basé sur le versement obtenu pour l'année 2023, à 100 %.

Forem APE : montant similaire aux années précédentes

Conventions CPAS Tournai : indexation sur base de l'indice santé.

Consultations psychologiques de première ligne : poursuite du projet en 2025

Total des ventes et prestations : 3.654.676,60 €

b. Dépenses

Approvisionnements, marchandises et achats : 30.300,00 €

Budget similaire à 2023 : l'achat de tabliers ayant été effectué en 2024.

Service et biens divers : 583.796, 00 €

Location des locaux de la Province à Péruwelz (loyer + charges), du dispensaire de Froyennes et des bureaux à la zone de secours. Hausse liée à l'indexation.

Location de voitures, cartes de carburant et frais de missions :

Elaboration du nouveau cahier des charges début 2025 avec 18 véhicules, Impact des émissions de CO2 des véhicules sur le loyer (cotisation de solidarité patronale sur les voitures thermiques), frais de missions pour les travailleurs utilisant leur propre véhicule.

Frais informatiques et de téléphonie : abonnement microsoft 365 annuel, maintenance informatique, téléphonie, logiciels (en ce compris nouveau logiciel de soins infirmiers installé en mai 2024 et du logiciel de coordination en novembre 2024).

Frais de formation : maintien du budget de 8.000 € (formations externes et formations internes).

Frais de transports PSE : liés à l'augmentation des coûts de transport faiblement compensé la diminution du nombre de transports (diminution du nombre d'enfants sous tutelle)

Honoraires réviseurs, expert-comptable, avocats, notaire, autres experts : outre les honoraires des réviseurs et expert-comptable, il y a lieu de prévoir un montant supplémentaire pour entre autres, les interventions notariales et d'experts dans des domaines divers (voitures, ...) ainsi qu'un budget pour l'organisation d'un audit des risques.

Honoraires médecins indépendants : diminution des honoraires liée à la diminution d'élèves sous tutelle.

Il n'est pas prévu de majoration du montant de l'allocation périodique versée au Président de l'Imstam.

Il n'est pas prévu de majoration du montant du jeton de présence ; le nombre de réunions respecte les prescrits du décret de bonne gouvernance qui impose la tenue de minimum 6 Conseils d'administration, d'un conseil d'administration ouvert au public, de 7 bureaux exécutif et, de 3 réunions de Comité d'Audit.

Rémunérations, charges sociales et pensions :

La masse salariale budgétée pour 2025 est légèrement supérieure à celle prévue en 2024 : remplacement de personnel pensionné et en maladie longue durée par du personnel avec une ancienneté moindre ; indexation des salaires estimée à un peu plus de 2 %. Il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire de travailleur en 2025.

Cotisation de responsabilisation : l'adhésion au deuxième pilier (taux de cotisation de 3 %) permet de bénéficier d'une réduction complémentaire de la CR et évite la pénalité. Le taux de réduction repris est estimé à seulement 10 % du montant versé au fonds de pension (version « pessimiste » par rapport à 2023 et 2024 pour lesquelles le taux de réduction a été fixé à 50 %).

Le montant de la CR est exprimé en tentant compte d'une réduction de 10 % du montant versé au fonds de pension.

Chèques repas aux travailleurs (valeur faciale 5 €/chèque par 7.36h prestée)

Total du Coût des ventes et prestations : 3.651.298,00 €

Le budget 2025 présente un solde positif (bénéfice d'exploitation avant amortissements et réductions de valeur) de 3.378,60 €.

Compte tenu de ces différents éléments, le Conseil d'Administration de l'Imstam propose à l'Assemblée générale de fixer le montant de la cotisation annuelle 2025 à 2.65 €/habitant (à répartir entre la commune et le CPAS le cas échéant). Ce montant suit l'indexation liée à l'indice santé.

Tournai, le 10 octobre 2024,

LEGRAND Colette

Directrice

52, rue du Viaduc-7500 Tournai
Tél : 069 89 15 40 - Fax : 069 84 02 48

BAUWENS Julien

Président

www.imstam.be
info@imstam.be

Produits et charges d'exploitation

Ventes et prestations

Chiffre d'affaires

30 Prestations infirmiers mutuelles - prélevements	1.754.803,97	1.771.642,00	1.970.666,80	3.654.676,60
31 Pharmacies scolaires	1.185.244,84	1.185.000,00	878.020,54	1.810.073,66
32 Cotisations	3.036,60	4.000,00	580.798,94	1.202.999,66
33 Autres facturations pse province	565.212,24	580.642,00	296.809,53	600.074,00
	1.310,29	2.000,00	412,07	2.000,00
Autres produits d'exploitation	2.041.081,10	1.933.875,41	1.092.646,26	1.844.602,94
34 ONE- Subsidés PSE	644.221,76	614.695,00	393.648,95	515.000,00
36 AViQ - Subsidés Centre de coordination- SISD	199.906,00	203.904,12	101.792,00	204.256
37 INAMI - Dispense de prestations fin de carrière	78.722,97	68.000,00	41.349,10	82.000,00
38 INAMI - Subsidés Formations, télématiques, Diabétologique	164.916,53	168.214,86	64.183,78	145.500,00
39 ONSS - Harmonisation salariale	238.375,66	243.143,17	185.361,92	273.475,26
40 ONSS - Accords sociaux, maribel social, IFC, prime attractivité	650.509,45	503.947,76	272.906,67	532.471
41 Forem - APE	38.725,32	38.800,00	19.273,06	38.800,00
42 Formations externes	6.920,00	9.000,00	5.916,90	9.000,00
43 Préparation pilulier	12.860,60	13.170,50	6.585,24	13.566
44 Remboursements et récupérations diverses (personnel, assu	5.922,81	4.000,00	1.628,64	2.500,00
45 Recettes autres conventions (psy,...)	0,00	67.000,00	0,00	28.035,00
Coût des ventes et des prestations	-3.479.709,80	-3.677.307,65	-1.863.158,03	-3.651.298,00

Approvisionnement, marchandises.

Achats	-27.067,22	-35.500,00	-16.233,06	-30.300,00
1 Petit matériel médical et vêtements de travail	-30.043,44	-35.500,00	-16.233,06	-30.300,00
2 Produits et matériel de nettoyage	-9.525,20	-14.000,00	-6.406,88	-13.000,00
3 Frais d'énergie et eau	-2.667,37	-2.000,00	-1.602,39	-2.000,00
4 Fournitures de bureau et imprimés - documentation	-8.860,71	-10.000,00	-4.322,55	-8.200,00
Stocks (+)/(-)	2.876,22	-9.500,00	-3.901,24	-7.100,00

Services et biens divers

5 Loyers divers et charges locatives	-560.131,44	-618.835,95	-306.131,95	-580.796,00
6 Entretien, maintenance des locaux, contrôles équipement et	-45.536,97	-50.798,00	-24.462,55	-51.000,00
53 Location copieurs	-9.479,74	-13.000,00	-7.450,91	-10.770,00
28 Frais postaux	-10.929,93	-10.000,00	-5.292,84	-11.000,00
7 Frais de véhicules et de carburant entr rep mat roulant	-3.397,42	-2.500,00	-1.384,26	-2.500,00
8 Frais informatiques et téléphoniques	-230.827,93	-266.065,00	-128.413,27	-267.000,00
9 Frais de publicité et abonnements cotisations	-62.094,08	-87.094,00	-34.106,82	-64.900,00
10 Frais de formation	-10.579,04	-13.500,00	-10.634,31	-12.000,00
11 Frais de réception et représentation	-9.060,25	-12.000,00	-7.588,42	-8.000,00
12 Frais transport PSE	-5.198,49	-6.500,00	-2.966,99	-5.200,00
13 Honoraires Secrétariat social	-47.252,56	-44.612,56	-28.507,23	-38.000,00
14 Honoraires réviseurs, expert comptable et avocats	-13.280,24	-12.000,00	-4.263,09	-12.000,00
14 ¹ Honoraires audit	-16.927,00	-14.600,00	-5.432,76	-15.000,00

15 Honoraires médecins pse et médecin contrôle	-73.900,66	-62.740,39	-38.263,65	-10.000,00
16 Allocation périodique Présidence	-11.426,88	-11.426,00	-6.332,40	-52.000,00
17 Jetons de présence, cotisations et assurances administrateur	-10.240,25	-12.000,00	-1.032,45	-11.426,00
Rémunérations, charges sociales et pensions	-2.873.236,90	-3.022.971,70	-1.532.760,58	-3.040.202,00
18 Rémunérations et primes synd et attractivité	-2.062.589,80	-2.134.522,70	-1.099.113,13	-2.191.000,00
19 Charges patronales	-608.227,37	-640.356,81	-349.209,85	-630.778,00
20 Assurance loi et médecine du travail	-23.756,71	-25.000,00	-22.000,06	-25.000,00
21 Pécule de vacances provision	-315.824,46	-320.178,41	-20.437,54	-44.500,00
22 Pécule de vacances reprise de provision	302.686,39	315.824,46	-20.437,54	-44.500,00
23 Chèques repas	-42.570,13	-50.400,00	0,00	-68.670,00
24 Chèques cadeaux	0,00	0,00	-42.000,00	-80.254,00
25 2ème pilier de pension et cotisations patronales	-68.058,42	-70.439,25	-42.000,00	-68.670,00
26 Cotisation de responsabilisation	-54.896,40	-62.899,00	0,00	-80.254,00
27 Provision IFC	0,00	0,00	0,00	0,00
28 Remboursement avance Maironniers projet psy	-8.673,19	-4.389,54	-4.389,54	-4.389,54
50 Amortissements et réductions de valeur sur frais (utilisations et reprises)	-1.396,34	-1.000,00	-3.642,90	-1.000,00
52 Autres charges d'exploitation	-1.000,00	-1.000,00	-3.642,90	-1.000,00
Charges d'exploitation non récurrentes	-1.000,00	-1.000,00	-3.642,90	-1.000,00

-8.204,71

cours d'exécution et sur créances commerciales:

Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)

316.175,27

Bénéfice (Perte) d'exploitation

28.209,76

107.508,77

3.378,60

10/10/2024

Intercommunale d'Oeuvres Médico-Sociales des
Arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron
et Cantons Limitrophes - S.C.

I.M.S.T.A.M.

Rue du Viaduc 52
7500 TOURNAI